



**Le devenir de la vie associative et du bénévolat
à Saint-Quentin-en-Yvelines**

Avis du CODESQY

(mars 2008)

Le devenir de la vie associative et du bénévolat

à Saint-Quentin-en-Yvelines

Avis du CODESQY

(mars 2008)

Le CODESQY observe que les associations régies par la Loi de 1901 jouent un rôle important dans la vie des habitants, des quartiers, des communes et de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, voire au de-là:

- Rôle d'animation et de prestation dans les domaines les plus variés.
- Lieu où s'expriment les initiatives spontanées et les solidarités des citoyens.
- Foyer d'idées, d'observation et d'analyse des problématiques.

Le CODESQY a décidé de se saisir du thème du devenir de la vie associative et du bénévolat. Il a mené à cet effet une étude associant les associations et les collectivités territoriales. Il a discerné les besoins qui lui apparaissent devoir être pris en compte par les collectivités territoriales et les associations pour construire une dynamique associative et une promotion du bénévolat qui s'inscrivent positivement dans le développement du territoire et répondent au mieux aux souhaits exprimés. Parmi ces souhaits figure le développement de relations plus intercommunales.

Les trois domaines de réalisations ci-dessous tentent de répondre aux besoins discernés :

1- Des dispositions conventionnelles

La vie des associations est dépendante de leur moyen et en grande partie à l'obtention de subventions, avec des engagements conventionnels et financiers (à court ou long terme) auprès des collectivités locales.

- Mettre en place des conventions pluriannuelles et multipartites,
- Unifier les différents dossiers de demandes de subvention,...

2- Un Centre de ressources pour la vie associative

Pépinière pour la vie associative :

- Siège social et adresse postale pour les associations qui le désirent,
- Espace d'accueil, de rencontres, de salles mises à disposition, de moyens communs, ...

Centre de conseils et de propositions :

- Développement des relations entre les élus et le monde associatif,
- Manifestations inter associatives (conférences, forum ...),
- Conseil et formations, aides à la mutualisation,...

Observatoire :

- bases de données sur la vie associative à SQY, analyses, études, ...

3 - Un Conseil Local de la Vie Associative

Ce Conseil serait une instance consultative placée auprès des élus de la Communauté d'agglomération et des Communes avec pour mission :

- Etudier l'ensemble des questions concernant la vie associative,
- Proposer des mesures utiles au développement de la vie associative et du bénévolat, ...

**Le devenir de la vie associative et du bénévolat
à Saint-Quentin-en-Yvelines**

Synthèse

Principes :

Lors de ses travaux, le CODESQY a relevé que les associations régies par la Loi de 1901 jouaient un rôle important dans la vie des habitants, des quartiers, des communes et de l'agglomération, voire au-delà. Rôle d'animation et de prestations dans les domaines les plus variés. Lieu où s'expriment les initiatives spontanées et les solidarités des citoyens, foyer d'idées, d'observation et d'analyse des problématiques.

La vie associative est un élément clef du développement du territoire.

Le CODESQY considère que la richesse et la dynamique du monde associatif local justifient que la Communauté d'agglomération s'engage à contribuer au développement consolidé de la vie associative. Celle-ci se vit à différentes échelles qu'il faut mettre en relation. Notre démarche s'intéresse aux relations à tisser entre l'échelle communale et celle de l'agglomération.

Le CODESQY a créé un groupe de travail : « Devenir de la vie associative et du bénévolat » pour faire un état des lieux puis émettre des recommandations sur la vie associative. Ce groupe animé par Mireille Frésil, comprend : Jean-Baptiste Cessac, Paul Ginot, Christine Draperi, Marc Hanotte, Henri Pessarossi, et Annick Poupart.

1. . LA DEMARCHE DU GROUPE VIE ASSOCIATIVE

1.1. - Une enquête auprès des associations

Avec l'aide du service « Vie associative » de la Communauté d'agglomération, le groupe de travail a lancé une enquête par questionnaire auprès des 2.000 associations repérées sur le territoire.

Les associations ont pu y exprimer leurs besoins notamment en moyens matériels, en demande de subventions ainsi que leurs aspirations d'aides à la communication, à l'organisation de manifestations, à une coordination de l'information et de la formation. Cette enquête a, entre autres, révélé que 45% des associations qui ont répondu, avaient ou souhaitaient avoir un champ d'action sur l'ensemble de l'Agglomération.

1.2 . -Des rencontres avec les services Vie Associative des communes

Le groupe de travail a également rencontré les responsables qui dans les communes sont chargés de la vie associative. Toutes les communes considèrent que le tissu associatif local constitue et structure la dynamique de la cité.

1.3 - Une rencontre débat le 31 mars 2007 avec les associations et les élus

Le résultat de cette enquête et de ces rencontres a été présenté le 31 mars 2007 aux associations et aux élus présents lors d'une journée de travail où avaient également été invités à intervenir trois experts :

- Jacques Dautais (KPMG, Cabinet d'audit, de commissariat aux comptes et d'expertise) : Relations entre les associations et les pouvoirs publics,
- Michel de France (AVVEJ, Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes) : Mutualisation des expériences, moyens et ressources,
- Jacques Mallet (CERPHI, Centre d'Etude et de Recherche sur la Philanthropie) : Problématiques du bénévolat, outils de formation.

Ces exposés ont alimenté un débat avec les participants.

1.4. - Une plaquette de synthèse des travaux à l'attention des associations

Le groupe de travail a repris ces travaux, les a analysés et a réalisé des conclusions qui ont été présentées dans une plaquette « Devenir de la vie associative et du bénévolat ». Cette plaquette a été diffusée aux élus et aux associations.

Ce document distinguait trois perspectives de développement de la vie associative :

- de l'indépendance ... à l'autonomie dans le cadre de conventions,
- des biens propres à chaque association ... à leur mutualisation,
- des bénévoles militants ... vers des bénévoles compétents.

Poursuivant sa réflexion, le groupe de travail a été amené à reformuler les axes de développement de la vie associative de la manière suivante :

- Observatoire, expertise, évaluation et veille,
- Transparence et mutualisation d'expériences,
- Relations entre associations et collectivités.

1.5. - Une rencontre avec les élus des communes et de l'agglomération

Cette triple approche a été proposée le 8 décembre 2007 aux élus de la communauté et des communes, ainsi qu'aux membres du CODESQY, lors d'une journée de travail qui a réuni une cinquantaine de personnes.

Au cours d'un atelier, animé par Jean-Baptiste Cessac, les participants ont sélectionné les actions qu'ils estimaient prioritaires :

<i>Observatoire, expertise, évaluation, veille</i>
Développer un laboratoire d'analyse et de suivi de la vie associative
Rencontres périodiques des élus pour repérer et évaluer les politiques publiques et plus spécialement la dynamique intercommunale
<i>Transparence et mutualisation d'expériences</i>
Créer une base de données. Repérer, différencier ce qui existe
Reconnaissance du bénévolat
Création d'une pépinière pour le développement et le soutien aux associations
<i>Relations entre les associations et les collectivités territoriales</i>
Convention d'objectifs et de moyens et évaluations. Réunir les financeurs ...
Fédérer les associations, leur donner un statut intercommunal
Créer un Conseil de la vie Associative

2. LES DEFIS A RELEVER POUR LES ASSOCIATIONS

À coté des objectifs opérationnels ci-dessus, le groupe de travail a repéré des problématiques de fond, des défis à relever, un cocktail complexe à identifier. Le monde associatif, à Saint-Quentin-en-Yvelines, a « le vent en poupe », « son avenir est devant lui », mais il a de nombreux défis à relever dans les jours, les mois ou années à venir.

Suivant le type d'organisation, la nature de son activité, chaque association devra identifier les ingrédients (défis), plus ou moins complexes d'un cocktail qui lui est propre.

Le groupe de travail formule ces défis de la manière suivante :

2.1. - Les textes fondateurs

- Comment les statuts et les projets associatifs sont-ils travaillés dans les grandes structures comme dans les plus petites ?
- Besoin d'un règlement de fonctionnement ?
- Comment ces documents sont-ils révisés au fil des années ?

2.2. - La « gouvernance » associative

- Les modes de gouvernance ? Quelles sont les bonnes pratiques ? Peut-il être question de labels associatifs ?
- Comment se prémunir contre les dérives bureaucratiques ?
- Association autonome ou Délégation de service public ?
- Groupement d'associations ?
- Le rôle et la place des différents acteurs: (bénéficiaires, adhérents.....)

2.3 - Le positionnement éthique ou déontologique

- L'association et son rapport à l'argent (lucratif ou non lucratif) ?
- Comment l'association est-elle préparée à gérer des crises face à des situations de maltraitance, de pédophilie,...que pourraient subir les bénéficiaires ?
- Quelles précautions a-t-on prises à l'embauche des salariés, comme des bénévoles ?

2.4 - Le développement

La solidité et le développement d'une association exigent professionnalisme et qualité des pratiques. En particulier, pour faire face à la sécurisation des activités et à la montée du juridique dans les relations associations/bénéficiaires. Il convient d'en tenir compte dans textes qui règlent la vie associative : (statuts, règlement de fonctionnement...).

Quel doit être la place du bénévole par rapport à celle du professionnel ?

2.5. - La gestion des ressources humaines

Ces questions amènent une réflexion sur la gestion des ressources humaines : recrutement, motivation, évolution/mobilité, évaluation...

- Comment gérer en complémentarité, en synergie les différents acteurs ?
- Quels doivent être les rôles respectifs des salariés, des membres du Conseil d'Administration, du bureau, des partenaires dans tous les aspects de la vie associative ?
- Comment répondre aux besoins de formation des bénévoles, des salariés ; quelles formations leur sont proposées dans la durée ?
- Règlement de fonctionnement, délégations ?

2.6. - Le territoire, la taille et la stratégie de l'association

- Quelle est le territoire le plus pertinent pour une association donnée : la commune, l'agglomération, le département, la région, le niveau national..... ?
- Faut-il rejoindre une fédération, un groupe ?
- Faut-il pousser les associations à se regrouper, à fusionner ?
- Faut-il créer des groupements de moyens ?
- Les moyens dont dispose l'association permettent-ils de relever ces défis tout en conservant son « identité associative » ?
- Qu'appelle-t-on réseau ? Quelle mission faut-il lui donner ?

2.7. - Les finances

Les difficultés de trésorerie, les sources de financement, et notamment le niveau et la régularité des subventions, sont souvent problématiques pour les associations.

- Comment éviter la précarité financière ?
- Comment assurer la couverture des dépenses de fonctionnement général de l'association lorsque la subvention est dédiée à tel ou tel projet ?

L'évolution des formes de conventionnement alourdit, souvent, le travail administratif. Cela ne fait pas bon ménage avec la simplification des procédures.

- Quelle diversification des ressources faut-il rechercher ?
- Pour telle ou telle association, quelle est sa « richesse » (au sens des fonds propres) ?
- Quelle est sa capacité d'endettement ?
- Quelles difficultés à contracter puis à gérer des emprunts quand l'association n'a pas de visibilité financière sur le long terme ?

2.8. - Les locaux et l'immobilier

- Disposer de locaux administratifs et de locaux pour les activités s'avère souvent une gageure : achat ou location, prêt..... ?
- La question de locaux mis à disposition, de locaux partagés..... ?

3. LES PROPOSITIONS DU CODESQY

Le CODESQY a discerné les besoins qui lui apparaissent devoir être pris en compte par les collectivités territoriales pour construire avec ses partenaires associatifs un projet global de dynamique associative et d'accompagnement du bénévolat. Cette dynamique devrait pouvoir s'inscrire positivement dans le développement du territoire et répondre au mieux aux souhaits exprimés. On notera que parmi ces souhaits figure le développement de relations plus intercommunales.

Les trois propositions ci-dessous veulent répondre aux demandes exprimées :

3.1 - Des dispositions conventionnelles

La vie des associations est dépendante de leur moyen et en grande partie liée à l'obtention de subventions, avec des engagements conventionnels et financiers (à court ou long terme) auprès des collectivités locales.

- Mettre en place des conventions pluriannuelles.
- Unifier les différents dossiers de demandes de subvention.
- Développer plus de transparence dans les attributions.
- Coordonner et harmoniser les conventions et les subventions provenant des différentes sources et mettre en place, lorsque cela est possible, des conventions multipartites engageant de façon coordonnée les financeurs.

3.2. - Un centre de ressources pour la vie associative

Un centre de ressources doit permettre de développer une pépinière intercommunale d'associations avec un espace d'expression de la démocratie participative.

Ses fonctions :

3.2.1. - Etre une pépinière pour la vie associative :

- Un siège social et une adresse postale pour les associations qui le désirent.
- Un espace d'accueil, de rencontres, de salles mises à disposition.
- Un lieu d'information et de documentation.
- Un espace pour des conférences, des forums, des rencontres polyvalentes.
- Un lien de type réseau pour échanger et confronter ses expériences.
- Un lieu de soutien pour les associations naissantes.
- Des aides juridiques, comptables, institutionnelles, aides à la constitution des dossiers de subventions, etc.
- Un lieu de conseils de bonnes pratiques pour la vie interne de l'association (recherche de responsables associatifs bénévoles, passage de relais, trouver un successeur ...).
- Un regroupement des services administratifs avec des prestations mutualisées (base de données, informatique, reprographie, prêt de matériel, etc.).
- Des aides à la communication, relations avec les médias locaux et régionaux.

3.2.2. - Être un Centre de propositions pour :

- Des rencontres entre associations et Communes, Communauté d'agglomération, Fédérations nationales, autres partenaires.
- Un développement des relations entre les élus et le monde associatif (rencontres régulières).
- Des manifestations inter associatives (conférences, forum ...).
- Des formations (compétences administratives, gestion des ressources humaines, etc.).
- Des aides à la mutualisation entre plusieurs associations pour une recherche d'économie de moyens et de gestion.
- Des conseils et des aides pour le rapprochement, le regroupement, la fusion d'associations, lorsque la conjoncture invite à l'envisager.

3.2.3. Être un observatoire pour :

- Développer des bases de données couvrant l'ensemble de la vie associative à Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Élaborer des critères et développer l'analyse des données.
- Comparer les données de Saint-Quentin-en-Yvelines aux données départementales et nationales.
- Élaborer un guide des associations.
- Créer un site internet de la vie associative à Saint Quentin en Yvelines.

3.3. - Un conseil local de la vie associative

- Ce Conseil local de la vie associative serait une instance de consultation placée auprès des élus de la Communauté d'agglomération et des Communes.
- Il serait constitué des représentants des associations et pourrait faire appel à la compétence des services techniques des domaines étudiés.

Il aurait pour mission :

- D'étudier l'ensemble des questions concernant la vie associative locale.
- De donner son avis sur tout projet relatif au bénévolat et à la vie des associations en général.
- De proposer des mesures utiles au développement de la vie associative.
- D'établir régulièrement un rapport sur l'évolution de la vie associative sur la territoire de la Communauté d'agglomération.

4. LE SUIVI DE CES PROPOSITIONS PAR LE CODESQY

Le CODESQY transmettra aux élus de la Communauté d'agglomération et des communes ces propositions pour que ceux-ci les étudient, puis décident quelles suites leur donner.

Il transmettra également ces propositions aux associations du territoire.

Il ne manquera pas de suivre le déroulement des débats, des décisions et la mise en œuvre qui en découlera.

Il se tient à la disposition de la Communauté d'agglomération et des communes pour toute information, étude ou avis dont elles pourraient avoir besoin.

Ce suivi se fera en relation avec les associations.